

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURACommune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communales-en-MontagneREGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20190902\_11

**Séance du 2 septembre 2019****Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 14

**Date de la convocation :**  
23 août 2019**Date d'affichage  
du compte rendu :**  
9 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent excusé : Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Acquisition de la parcelle AB 227 (rue de Nozeroy)**

M. le Maire rappelle la proposition faite aux propriétaires suite à une précédente séance du conseil municipal pour l'achat de la parcelle AB 227, d'une contenance de 75 m<sup>2</sup>, rue de Nozeroy, au prix de 300 €. Cette parcelle bénéficie d'un emplacement réservé dans le PLU pour un aménagement de voirie à proximité d'un virage. Cette proposition a été acceptée par les propriétaires. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AB 227 pour un montant de 300 €, frais de notaire à la charge de la Commune et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires.

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Florent SERRETTE